



Répartition biens/héritage en cas de divorce

Par **ronick**, le **17/02/2015** à **20:58**

Bonjour,

Mon mari et moi avons toujours eu des comptes séparés (courants, épargnes, assurances vies, plan épargne entreprise) et pourvoyons aux dépenses du ménage en approvisionnant un compte courant commun. Nous n'avons pas de contrat de mariage, qu'advierait il de l'argent sur ces comptes en en cas de divorce?

Et si aujourd'hui je paye les taxes pour hériter d'un appartement que mes parents veulent me léguer de leur vivant avec mes économies, est ce que ce bien sera considéré comme faisant partie de mon patrimoine (à moi seule) en cas de divorce?

je vous remercie d'avance pour votre aide,